

Le projet en chiffres



Un site d'étude de 43 hectares dont 15,75 ha pour l'implantation retenue, la **surface occupée** par les panneaux solaires sera de **7,1 ha**



16 Mwc de puissance installée



Production d'électricité estimée à environ **20 400 MWh/an**



Soit la consommation d'environ **9 000* personnes** (hors chauffage)



Rejets annuels de CO2 évitées, environ **280 tonnes CO2/an***

* Sources ADEME CRE et RTE_Consumation moyenne tous usages confondus.

Le saviez-vous ?

PEUT-ON RECYCLER ET VALORISER LES MATÉRIAUX ?

Les panneaux photovoltaïques présentent un taux de valorisation de 94,7% selon Soren (éco-organisme européen à but non lucratif financé par les producteurs en amont de la mise en service des centrales PV). De plus, au moment du démantèlement, le site peut être remis dans son état initial ou peut trouver une nouvelle orientation selon les besoins affichés par le territoire.

QUELLE DURÉE DE VIE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30 ans avec des garanties distinctes proposées par les fabricants :

- Soit 90% des performances initiales sont garanties sur une durée de 10 à 12 ans ;
- Soit 80% des performances initiales sont garanties sur une durée de 20 à 25 ans.



Référence de parc solaire Boralex



LA GRANGE DU CAUSSE | Pézènes-les-Mines (34)
15,9 Mwc - Mis en service en 2023



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En France, depuis plus de 20 ans, Boralex investit dans le développement des énergies renouvelables

Développement, construction, exploitation et maintenance de sites de production d'énergie renouvelable

73 PARCS ÉOLIENS 6 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE



1.4 million de français alimentés chaque année en énergie verte

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE **1,3** GW

16 agences et bases de maintenance au plus près des parcs.

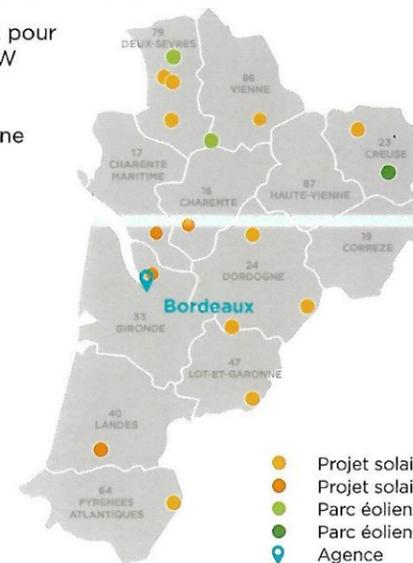
+300 Employé(e)s

Boralex en Nouvelle-Aquitaine, c'est :

2 parcs en exploitation pour une puissance de 28 MW

15 projets en développement pour une puissance de 210 MW

1 agence à Bordeaux



- Projet solaire en étude
- Projet solaire en instruction
- Parc éolien en exploitation
- Parc éolien en instruction
- 📍 Agence

Votre contact sur le projet



Sébastien PEYTHIEU
Développeur Territorial
06 01 55 66 04
sebastien.peythieu@boralex.com

Boralex
Immeuble Hypérion
71 rue Carle Vernet
33800 Bordeaux



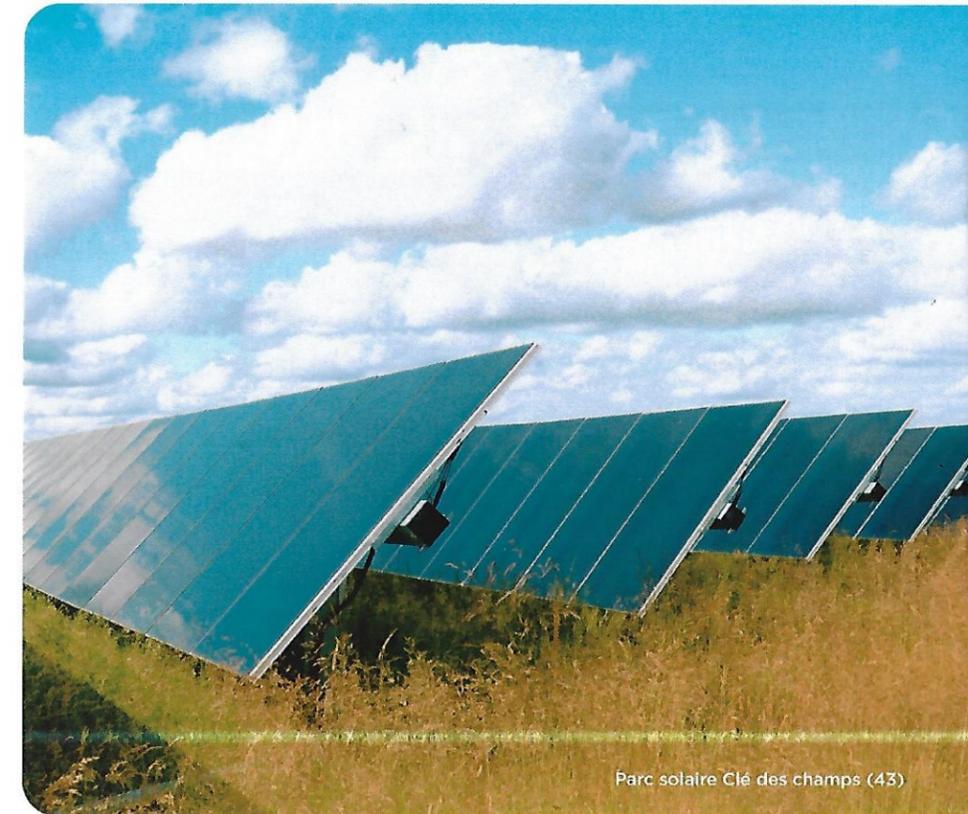
@boralexurope boralex.com

Photos : stockphoto.com
Régis COSSON
© Boralex

BORALEX

Le Journal du Solaire

NUMÉRO 1 | JUILLET 2025



Parc solaire Clé des champs (43)



PARC SOLAIRE DE PLAISANCE

L'énergie du soleil est devenue un véritable enjeu national pour assurer à la fois une alternative aux ressources fossiles et une diversification de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de polluants et la production de déchets dangereux.

Chez Boralex, nous pensons que ce contexte est une formidable opportunité offerte à tous les territoires pour créer une dynamique positive dans l'élan de la transition énergétique.

Pionniers des énergies renouvelables, Boralex conçoit, construit et exploite des parcs de production d'électricité décarbonée.

Aujourd'hui, nous portons un projet sur une carrière en fin d'exploitation sur la commune de Plaisance.

Ce journal est une démarche volontaire afin de vous informer avec transparence et objectivité. Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une bonne lecture !

Le projet solaire

Énergie renouvelable et territoire

Le projet solaire est situé sur le site de la carrière de Plaisance. Les carrières d'extraction de matériaux font partie des sites dit « dégradés », ainsi divers échanges avec les Carrières Thiviers - Calcaire et Diorite du Périgord - ont amené à considérer leur site de Plaisance, comme accueillir un projet de parc photovoltaïque.

La préanalyse du site a montré qu'il présentait des caractéristiques favorables pour l'implantation d'une centrale solaire. Les conclusions de cette préanalyse ont d'ailleurs été confirmées par le comité technique des ENR de la DDT de la Dordogne.

Également, le projet est en adéquation avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la collectivité. Le choix de ce site pour l'implantation d'un projet photovoltaïque répond aux différents enjeux suivants :

- Objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine en termes de développement et de production d'énergies renouvelables à l'échelle locale et qui a pour but de répondre à l'urgence climatique ;

- Dimension territoriale passant par un impact social positif à travers la valorisation d'un site en fin d'activité et les retombées financières qui en découlent.



Chronologie



2021

- Identification d'un site dégradé propice au développement d'un projet solaire situé sur une carrière de calcaire
- Échanges avec les propriétaires et exploitants. Signature des accords fonciers
- Présentation du projet à la commune de Plaisance et à la communauté de communes Portes Sud Périgord
- Rencontre avec la DDT 24



2022

Lancement des études techniques, paysagères et environnementales



2023

- Finalisation des études et dimensionnement du parc solaire
- Présentation du projet finalisé à la collectivité
- Dépôt de la demande de permis de construire en mairie



2024-2025

- Instruction du dossier par les services de l'État
- Enquête publique (prévisionnel)
- Obtention du permis de construire (prévisionnel)



2027

Construction et mise en service (prévisionnelle)

Étude environnementale

Un projet photovoltaïque nécessite la réalisation d'une étude d'impact qui détermine dans un premier temps l'état initial du site puis mesure l'impact du projet sur son environnement. Elle dure un an et regroupe plusieurs expertises dont l'étude naturaliste et paysagère.



Zoom sur l'étude naturaliste

Boralex a lancé une étude naturaliste approfondie durant l'été 2022, elle avait pour objectif d'inventorier la faune, la flore et les habitats naturels afin de construire une carte de l'état initial de la zone d'étude et de son environnement.

Grâce à cette étude, les enjeux identifiés sur les friches calcicoles font l'objet de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Quelques espèces observées :

L'ascalaphe ambré (1) : insectes diurnes, ils volent rapidement au-dessus des prairies, souvent entre 2 et 3 mètres de hauteur, pour capturer des mouches et autres petits insectes volants dont ils se nourrissent ;

Le crapaud calamite (2) : On le trouve dans une végétation ouverte assez rase, alternant avec des sols nus, on le trouve notamment aussi dans les milieux créés par l'Homme : carrières, gravières, parcs urbains, friches, ruines, murets, etc ;

L'oedipode rouge (3) : criquet à la coloration rouge orangé des ailes postérieures est très visible lorsque ce criquet s'envole; Il fréquente les rocailles ou les lieux pierreux bien ensoleillés, à végétation pauvre à nulle, les bords des chemins, les terres caillouteuses.



Zoom sur l'étude paysagère

Elaborée par des experts paysagistes, une étude a été réalisée pour identifier le patrimoine local et ses sensibilités. Compte tenu de la topographie du secteur et des divers masques visuels, le projet apparaît comme peu visible sur l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, la sensibilité paysagère peut être localement forte aux abords immédiats du site. En conséquence, les tables photovoltaïques se concentrent en dessous du terrain naturel contribuant à occulter la majorité des tables.

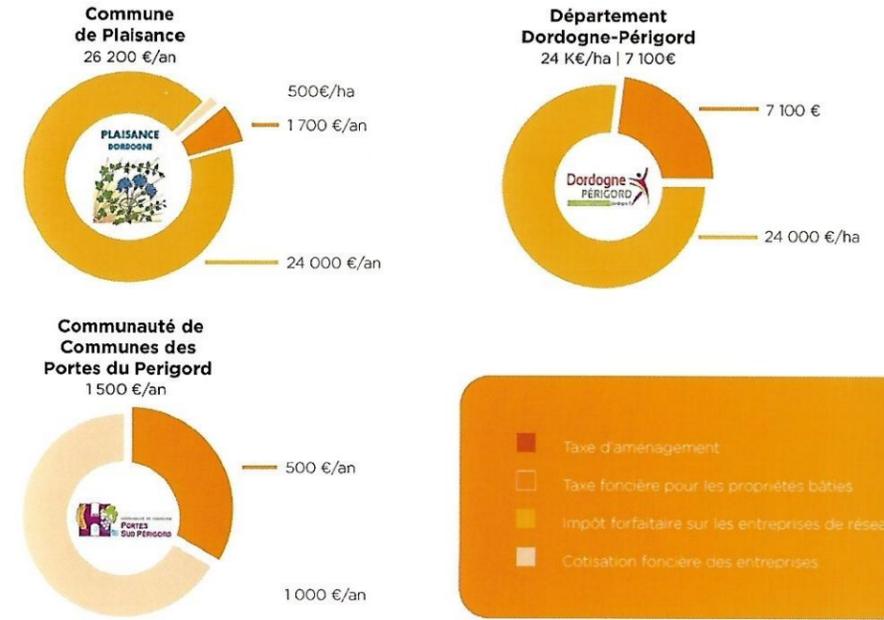
Le site d'exploitation dispose déjà de filtres visuels permettant d'occulter et réduire l'impact de l'exploitation de calcaire : des franges densément boisées généralement associées à un talus périphérique aux parcelles qui seront conservées dans le cadre du projet.



Projet de territoire

L'implantation d'un parc de production d'énergie solaire, en plus d'être vertueux pour l'environnement présente de nombreux avantages pour le territoire d'accueil.

Un parc photovoltaïque est soumis à différents impôts et génère des revenus pour les collectivités, pour un projet de 16 MWc, ils sont répartis comme suit :



Il s'agit de montants estimés versés par année, à l'exception de la taxe d'aménagement versée une seule fois après l'obtention du permis de construire.

Economie locale

Boralex fait appel prioritairement à des entreprises locales pour la construction et la maintenance de ses installations.

Enfin, sur d'autre territoire, les parcs de Boralex contribuent à l'attractivité locale en étant ouvert régulièrement à la visite du public, c'est le cas de la centrale d'Avignonet pour laquelle une plateforme panoramique est en place avec des panneaux pédagogiques sur les énergies renouvelables.

